



Les Echos campussiens

N°28 Juillet 2020

Edito du Maire

Une nouvelle équipe a pris ses fonctions le 25 mai 2020. Sa mise en place avait été différée, épidémie de Covid-19 oblige. A l'heure où nous écrivons, toutes les instances de fonctionnement ne sont pas encore en ordre de marche. Vous pouvez d'ores et déjà aller sur le site internet de la commune et sur notre nouvelle page Facebook « Commune de Champenoux » pour retrouver les informations.

Ce virus a bousculé notre vie quotidienne avec un confinement très sévère suivi de phases de déconfinement dont la dernière est encore en vigueur. Un relâchement permettrait au Covid-19 de reprendre le dessus, aussi nous devons rester attentifs. Respectons les gestes barrières et portons le masque lorsque nous sommes en contact avec d'autres personnes. Mais il faut aussi que la vie économique, donc les déplacements, l'école, les activités d'une manière générale, reprennent un cours normal. C'est une équation difficile à résoudre.

Apprenons à vivre avec « les virus » et restons vigilants !

Je tiens à saluer une nouvelle fois le travail réalisé pendant cette dernière mandature par l'équipe précédente. Nous réaliserons les travaux et actions qui ont été lancés.

Notre équipe est renouvelée pour plus de la moitié. Elle doit jeter les bases des projets et actions envisagés pour les 6 années à venir. Nous devons aussi avoir une réflexion sur le long terme pour faire en sorte que Champenoux soit un village accueillant, que les habitants s'y sentent bien et disposent de services adaptés à leurs besoins.

Mais pour cela, il faut aussi que vous preniez conscience que la qualité de vie dans le village dépend d'abord de vous, la mairie ne peut pas tout. Nos gestes responsables et citoyens doivent faciliter la vie en collectivité et améliorer sensiblement notre quotidien.

Soyons optimistes et consacrons nous aux projets d'avenir.

Nous profitons de ces Echos pour souhaiter une très belle retraite bien méritée à Monique GUIWARCH !

Serge Feger

Conseils Municipaux du 25 mai 2020 et 2 juin 2020

- Election du Maire et des Adjoints

- Vote des indemnités du Maire et des Adjoints

Indemnités du Maire : 44% de l'indice « 1027 »

Indemnités des 4 Adjoints : 18% ou 15% de l'indice « 1027 »

Indemnités de la conseillère municipale déléguée : 6% de l'indice « 1027 »

- Election des représentants au conseil d'administration du CCAS

- Election des représentants au conseil communautaire

- Désignation des délégués aux Syndicats Intercommunaux Scolaires (SIS) de la Bouzule et du 1er cycle de Nancy

Francine Guillemain a été élue Présidente du SIS de la Bouzule le 1^{er} juillet 2020.

13 commissions ont été mises en place, sous la présidence du Maire :

Finances :

Corinne RIPPA-MADONNA

Appel d'offres :

Philippe GUEZET

Voirie-Travaux-Sécurité-Urbanisme :

Philippe GUEZET

Bâtiments communaux :

Cédric LOTH

Gestion des salles :

Corinne FAVIER, Martine CAVE

Communication et informations :

Emeline AUER

Embellissement :

Jean-Luc DELOBEAU

Sports :

Philippe GERARDOT

Loisirs et culture :

Astrid MARCHAL

Jeunesse :

Martine CAVE

Bois et forêt :

Thierry VERMEIL DE CONCHARD

Vie quotidienne et démocratie participative :

Adoum DJIBRINE HAROUN

Transition écologique :

Claude DIDIERJEAN

Embellissement du village



Les agents techniques municipaux (Cyril, Johann et Dominique), aidés par Stéphanie Didierjean et Jean-Luc Delobbeau, ont garni les massifs floraux du village et les fenêtres de la Mairie.

Allons-nous vers une seconde fleur au label ?

Le jury 2020 va procéder à sa tournée traditionnelle durant l'été afin de repérer les plus jolis jardins.



Réalisation de travaux pendant le confinement



L'entreprise MCR de Champenoux a rénové les toilettes du RDC de la mairie avec la création d'un accès PMR et d'un passage pour communiquer avec la salle Lorraine.

Les deux chênes situés près de l'école, celui de la Croix route de Velaine et toute la lisière de la forêt au lotissement éponyme ont été traités par la société PEV de Véron (89) contre les chenilles processionnaires.

Vingt projecteurs LED et un timer ont été installés par Voisin Services de Seichamps au plafond du complexe sportif afin de réduire la consommation d'électricité.

La société Thiriet de Rehainviller a goudronné la « Ballade C. Jérôme » de la rue d'Amance à la rue Chanoine Rolin.

La municipalité de Champenoux a décidé de reconduire la vente de lots de bois de chauffage en forêt communale pour l'hiver 2020/2021.

Les personnes, résidant sur Champenoux, qui désirent obtenir un lot peuvent s'inscrire en mairie jusqu'au 26 octobre 2020.



Apéro campussien



La Mairie de Champenoux souhaite organiser un Apéro campussien le 13 septembre 2020 à 12h pour une rencontre entre campussiens et l'équipe municipale. Plus d'informations à venir ...

Civisme et propreté du village



Respect du droit au calme au-delà de 22h.

Le bricolage et le jardinage sont permis :

- les jours ouvrables de 8h à 12h et de 13h30 à 20h
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

Rappel : l'entretien des berges de l'Amezule est à la charge des propriétaires. Pour éviter les inondations, merci de nettoyer, vos voisins vous en remercient d'avance.

Les plantations en limite de propriété doivent être élaguées par leur propriétaire afin que celles-ci ne surplombent pas la propriété mitoyenne ou le domaine public.



Les chiens doivent obligatoirement être tenus en laisse.

Aucune divagation ne peut être tolérée. Des canisacs sont à votre disposition dans le village pour ramasser les excréments canins.



Tous les travaux ayant pour objet de modifier l'aspect extérieur d'une construction (clôture, muret), de créer de la surface de plancher, de modifier le volume du bâtiment, de percer ou d'agrandir une ouverture sont soumis à l'obligation de déposer une demande d'autorisation. Selon la nature des travaux envisagés, il peut s'agir d'une simple déclaration préalable, ou d'un permis de construire. Renseignez-vous en Mairie !



Rappel des sites à votre disposition pour les déchets verts : Laitre-sous-Amance et Buissoncourt. Le brûlage des déchets à l'air libre est toujours interdit.



Rappel des limitations de vitesse dans le village :

dans les lotissements : 30 km/h ; sur la route départementale : 50 km/h



Opération Tranquillité Vacances



La communauté de brigades de Dombasle Sur Meurthe, regroupant les brigades de Dombasle et Champenoux, met à votre disposition des formulaires « opération tranquillité vacances » si vous souhaitez que leurs services effectuent régulièrement des surveillances aux abords extérieurs

(fenêtres, volets, portes) de votre domicile pendant vos vacances.

Une fois le formulaire rempli (disponible en mairie), vous n'avez plus qu'à vous rendre à la brigade de Dombasle ou Champenoux 48h minimum avant votre départ. Cette démarche ne vous prendra que quelques minutes, puisqu'un gendarme vérifiera les renseignements apposés et enregistrera aussitôt votre demande informatiquement.

Evitez de déposer directement les imprimés dans la boîte aux lettres des unités, car en cas de champ mal renseigné, ils ne pourront pas assurer la surveillance demandée efficacement.

Ce service est gratuit et s'inscrit dans une démarche de proximité de la Gendarmerie envers chacun d'entre vous.

Les brèves

Vacances scolaires

Eté : du 4/07 au 31/08/2020

Rentrée : 1/09/2020

Toussaint : du 17/10 au 1/11/2020



Bibliothèque

Vendredi 17h à 19h*

Fermeture estivale du 14/07 au 15/08/2020



Don du sang
Mardis 18 août et 3 novembre 2020



Salle Saint Nicolas de 16h à 19h30

Agenda Mairie

14 juillet : Feu d'artifice (ANNULE)

13 septembre : Apéro campussien

Agenda Associations

Juillet-Août 2020 : Sorties nature proposées par le CPIE (www.cpie54.com)

19/07 et 22/07 (14-17h) : Ouverture du Recycle Café

Foyer Rural
14/09 : Reprise des activités
6/11 : Assemblée Générale
21/11 : Soirée Beaujolais
5/12 : Goûter des Séniors

Tennis Club de Champenoux
12/09 : Reprise des activités

Votre mairie

51 rue Saint Barthélémy

Tél. : 03.83.31.60.73

mairie.champenoux@gmail.com

Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi :

14h à 17h*

Fermeture le mercredi

*Les horaires sont susceptibles d'être modifiés selon l'évolution de l'épidémie COVID-19